RCS: NANCY

Code greffe : 5402

Documents comptables

### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

# Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 00148

Numéro SIREN : 324 418 052

Nom ou dénomination : ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2018 sous le numéro de dépôt 5172

### RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108 54003 NANCY CEDEX TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

> ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS 13 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

V/REF:

N/REF: 82 B 148 / 2018-B-5172

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 31/07/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

### Concernant la société

ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS Société à responsabilité limitée 13 rue du Haut Bourgeois 54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-5172 le 01/08/2018 R.C.S. NANCY 324 418 052 (82 B 148)

Fait à NANCY le 01/08/2018, LE GREFFIER ASSOCIE

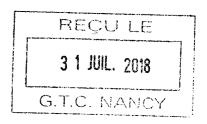


# Esthétique du Haut Bourgeois

Espace Beauté

www.esthetiqueduhautbourgeois.com
esthetique.haut.bourgeois@orange.fr
Ouverture de 8 heures à 19 heures

Esthéticiennes diplômées d'Etat **Téléphone : 03 83 36 70 38** 13 rue du Haut Bourgeois 54000 NANCY



Nancy, le 29 juillet 2018

Greffe du Tribunal de Commerce Cité judiciaire B.P. 3880 54029 NANCY CEDEX

Monsieur le Greffier,

Conformément aux dispositions de l'article L 232-22 du code de commerce, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- les comptes annuels (bilan et compte de résultat) et les annexes pour l'exercice clos le 31/12/2017 certifiés conformes,
- le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire,
- un chèque de 45,63 € libellé à votre ordre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations distinguées.

La gérante

	 <del></del>	-
1	BILAN - ACTIF	

	dre	gnation de l'entre sse de l'entrepris éro SIRET		THETIQUE DU HAUT E ANCY	BOURGEOIS		Durée de l'exe		e exprimée en l Durée de l'exer		
											Exercice N, clos le :
								Ι			31/12/2017
							Brut 1	Amo	ortissements, provi 2	sions	Net 3
		Capital souscrit	non appelé		(I)	АА					
		Frais d'établisse	ment			АВ		AC		COLOR PROPERTY.	-
	ONS	Frais de dévelop	pement		" · · · .	сх		ca			
	SATI	Concessions, br	evets et droits simil	laires		AF		AG			
	MMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commerc	ial (1)			АН	5 000	AI			5 000
	N N	Autres immobilis	sations incorporelles	S		AJ	4 504	AK	1 !	504	3 000
		Avances et acor	nptes sur immobilis	ations incorporelles		AL		АМ			
		Terrains				AN		AO			
SE SE	ATIONS RELLES	Constructions				AP	12 687	AQ	12 (	587	
Ž	JREL AT	Installations tech	nniques, matériel et	outillage industriels	····	AR	8 684	AS	8 2	214	470
ΙM	AMO. CORPC	Autres immobilis	sations corporelles			АТ	40 567	ΑU	63	341	34 225
ACTIF IMIN	COF	Immobilisations	en cours			ΑV		ΑW			
ACT		Avances et acon	nptes			AX		ΑY			
		Participations évalue	ées selon la méthode de	mise en équivalence		cs		СТ			
	IONS S (2)	Autres participat	ions			cu		Cν			
	MMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattacl	hées à des participa	ations		вв		вс			
	OBIL	Autres titres imm	nobilisés			BD	114	BE			114
	FINA	Prêts		·. ·		BF		BG			
		Autres immobilis	sations financières			вн	604	ВІ	- 6	604	
_			<del>-</del>		TOTAL (II)	ВЈ	72 161	вк	29 3	351	42 810
		•	res, approvisionnen	nents		BL	9 907	вм			9 907
	CKS	<del></del>	duction de biens		···	BN		во			<u> </u>
	입		duction de services			BP		BQ			
ANT	S	Produits intermé	diaires et finis			BR		BS			
1		Marchandises				BT	8 456	ΒU			8 456
CIR	G		nptes versés sur co	ommandes		в۷	306	вw	-		306
ACTIF CIRC	Ş	Clients et compt				BX	1 504	BY			1 504
Ä	CREANCES	Autres créances	***************************************	-	*****	BZ	7 159	CA		_	7 159
		Capital souscrit de Valeurs mobilières	et appelé, non verse de placement	<u> </u>	•••	СВ		CC			
	DIVERS			ctions propres :	)	CD		CE		_	
<u> </u>	ā	Disponibilités				CF	7 704	CG			7 704
		Charges constat	tées d'avance (3)			СН	735	CI			735
Comptes de	tion	. =			TOTAL (III)	C1	35 774	СК		0.00	35 774
ptes	arisa		d'emprunt à étaler		(IV)	F					
l e	égul		oursement des oblig	gations	(V)	СМ			√a,		
	-	Ecarts de conve	rsion actif		(VI)	F		į			
			···· I	TOTAL GEI	VERAL ( I à VI )	col	107 936	IA	29 3	51	78 585
Re	nvois	s: (1) Dont droi	t au bail :		(2) Part à moins d'u an des immobilisations financières nettes	CF			(3) Part à plus d'un an :	CR	
		de réserve	Immobilisations :		Stock	ks :			Créances	::	

Certifié confirme

( harbured

# 2 BILAN - PASSIF avant répartition

		Désignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS		Néant
				Exercice N
		Capital social ou individuel (1) (Dont versé	DA	30 000
	Ī	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DВ	
	Ī	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK	DC	
<u> </u>	Ī	Réserve légale (3)	DD	2 200
K	Ī	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	·
품	ľ	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF	***
Ιš	ľ	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ )	DG	
CAPITAUX PROPRES		Report à nouveau	DH	-15 731
ౖౖ ౖ		RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou per	DI	25
	Ī	Subventions d'investissement	DJ	
	İ	Provisions réglementées	DK	
		TOTAL (I)	DL	16 494
sp	<u>"</u>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN	
Autre		TOTAL (II)	DO	
SU	pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
Provisions	harg	Provisions pour charges	DQ	
P	et c	TOTAL (III)	DR	
		Emprunts obligataires convertibles	DS	
		Autres emprunts obligataires	DT	
ĺ	Ī	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 244
<b>€</b>	[	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	40
ES		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Dw	
DETTES (4)	ſ	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	XD	16 279
"		Dettes fiscales et sociales	DY	4 189
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
		Autres dettes	EA	
	mpte aul.	Produits constatés d'avance (4)	ЕВ	5 335
		TOTAL (IV)	EC	62 09
		Ecarts de conversion passif (V)	ED	
		TOTAL GENERAL (I à V)	EE	78 585
	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
SIO/	(2)	Dont Cart de réévaluation libre	1D	· · · ·
RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E [	
L .	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF [	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 619
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	

N° 2052

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

_	Désignat	tion de l'entreprise SARL ESTHE	TIQUE DU HAL	JT BOURGEOIS				Néant	
						Exercice N		<del></del> , , , ,	
				France	E	xportation et livraisons intracommunautaires		Total	
	Ventes d	le marchandises	FA	34 216	FB		FC		34 216
NO	Productic	on vendue <	FD		FE		FF		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Troductio	services	FG	62 122	FH		FI ,		62 122
LOIT	Chiffres of	d'affaires nets	FJ	96 339	FK		FL		96 339
IX	Production	on stockée		····			FM		
S D'I	Production	on immobilisée					FN		
Į)		ons d'exploitation	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				FO		
ROC	Reprises	sur amortissements et provisions, tra	nsferts de charç	jes (9)			FP		2 600
۵	Autres pr	roduits (1) (11)					FQ		16 708
				Total des p	roduit	s d'exploitation (2) (I)	FR		115 647
	Achats d	e marchandises (y compris droits de c	louane)				FS		24 936
	Variation	de stock (marchandises)					FT		1 402
	Achats d	e matières premières et autres approv	isionnements (	compris droits de do	uane	)	FU		7 672
Z	Variation	de stock (matières premières et appre	ovisionnements	)	****		FV		-4 108
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres ac	chats et charges externes (3) (6bis)					FW		49 854
JIO.	Impôts, ta	axes et versements assimilés				*****	FX		3 688
XPL	Salaires	et traitements					FY		27 129
) D'E	-	sociales (10)					FZ		-712
GES	S ION	Combination	dotations aux	amortissements			GA		4 413
НАВ	TION	Sur immobilisations	dotations aux	provisions			GB		
O	DOTATIONS	Sur actif circulant : dotations aux pro	ovisions				GC		
	D'E)	Pour risques et charges : dotations	aux provisions				GD		
	Autres ch	narges (12)					GE		617
				Total des ch	narges	s d'exploitation (4) (II)	GF		114 892
	ULTAT D'E	XPLOITATION (I - I					GG		754
érations commun	Bénéfice	attribué ou perte transférée				(III)	GН		
éri	Perte sup	oportée ou bénéfice transféré				iVI)	GI		
S	Produits	financiers de participations (5)					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits (	des autres valeurs mobilières et créan	ces de l'actif im	mobilisé (5)			GK		
IANC	Autres in	térêts et produits assimilés (5)					GL		
FI	Reprises	sur provisions et transferts de charge	S				GΜ		
UITS	Différenc	es positives de change					GN		
JOD!	Produits	nets sur cessions de valeurs mobilière	s de placement				GO		
PF				Total	des p	roduits financiers (V)	GP		
	Dotations	s financières aux amortissements et pr	ovisions				GQ		
CHARGES FINANCIERES	Intérêts e	et charges assimilées (6)					GR	-	621
IARG	Différenc	es négatives de change					GS		
2 🖺	Charges	nettes sur cessions de valeurs mobiliè	eres de placeme	ent			GT		
				Total de	es cha	arges financières (VI)	GU		621
2 - RES	ULTAT FIN	IANCIER (V - VI					GV		-621
3 - RES	ULTAT CO	URANT AVANT IMPOTS (I - II + III - I	V + V - V				gw		133

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

	-1.	Désignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS	***		Néant
					Exercice N
, i		Produits exceptionnels sur opérations de gestion		НА	
PRODUITS		Produits exceptionnels sur opérations en capital		НВ	
절	<u> </u>	Reprises sur provisions et transferts de charges		нс	
		Total des produits except	ionnels (7) (VII)	HD	
LLES		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)		HE	38
RGES		Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	683
CHARGES EXCEPTIONNELLES		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	
Ä		Total des charges exception	nnelles (7) (VIII)	НН	722
•	4 - RE	ESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		н	-722
1	Partic	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
1	mpôt	s sur les bénéfices	(X)	нк	-615
		TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V + VII)	HL	115 647
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + V	I + VIII + IX + X)	НМ	115 621
	5 - BE	ENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charge	10	HN	25
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		НО	
	(2)	Dont   produits de locations immobilières		HY	
	. ,	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3)	Dont Crédit-bail mobilier		HP	
		Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	38
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)  Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		HX RC	
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transfert de charges		A1	2 600
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		АЗ	
<u>S</u>	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	61/4-
RENVOIS	(13).	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :  facultatives A6 obligatoires A9			
æ	<i>(</i> -)	Obligatorics		Exer	cice N
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges exceptionn		Produits exceptionnels
	0(	01700 POS LAVAB ROB CE		337	
	0(	D1800 DIV ELECT SALON		346	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges exceptionn		Produits exceptionnels
		A # ***			
	ĸ	LESIA REGUL COT 2016		38	
	<del>                                     </del>				

D	ésignation de l'e	entreprise SARL ESTI	HETIQUE DU HAUT E	OURGE	OIS				Néant
	ORE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des	Cons	Augmer écutives à une réévaluation	tatio	ns
		INMODILIBATIONS			mmobilisations au lébut de l'exercice	prati	ecurives a une reevaluation quée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	ap	equisitions, créations, ports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établis	sement et de développer	nent TOTAL I	cz		D8		D9	<u> </u>
S	Autres postes	d'immobilisations incorp	orelles TOTAL II	KD	4 504	KE		KF	5 000
	Terrains			KG		кн		ΚI	
	Sur sol pro	pre Dont Composants L9		KJ		kĸ		KL	
		utrui Dont Composants M1	•	км		KN		ко	
	Installations g		Dont posants M2	KP	29 801	ΚQ		KR	
ES	Installations techr outillage industrie		Dont posants M3	кs	28 974	кт		κυ	380
ZELI		énérales agencements,		к٧	5 563	kw		кх	36 527
PO	installations grammagement  Matériel de la Matériel	transport		KY		Ικz		LA	
CORPORELLES	Matériel de la	oureau et mobilier		LB	2 141	LC		LD	424
_	ē.	récupérables et divers	****			LF		LG	
		ns corporelles en cours	***			1		LJ	·
4	Avances et ac	comptes		LK				LM	
		'	TOTAL III	LN	66 481	LO		LP	37 331
_	Participations	évaluées par mise en éq		8G	00 401	8M		8T	37 331
ES	Autres particip		art arone o	80	***	87		8W	
FINANCIERES	Autres titres in			-  1P		1R			
¥ Y		s immobilisations financie	àree	-  'r	114 604	10		1S 1V	
€	Trois of dailo	3 IIIII OOIII GALIOTIS III IATICK	TOTAL IV	-  <u> </u>		LR			
		TOTAL GENERAL (I			718 71 704	OH		LS 0J	10.001
		TOTAL GENETAL (I	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	iminutio		<del>                                     </del>	V-I		42 331
С	ADRE B	IMMOBILISATIONS	par virements de poste à poste	hors	ession à des tiers ou mises service ou résultant d'une mise en équivalence		IIII de l'exelcice	р	uluation légale ou évaluatior ar mise en équivalence d'origine des immobilisation en fin d'exercice
Ά.	Frais d'établisse	ment et TOTAL I	IN 1	CO	2	DO	3	D7	4
INCOF	de développeme Autres postes d'	immobilisations	IO			LW	9 504	D7	
<u>z</u>	incorporelles	TOTAL II		+-			9 504	1X	
4	Terrains	+	IP	LX		LY		LZ	
•		Sur sol propre	IQ	MA		МВ		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et	IR	MD		ME		MF	
	Installations took	am. des constructions nniques, matériel et	IS	MG	17 114	МН	12 687	МІ	
27	outillage industri	els	IT .	МЈ	20 669	MK	8 684	ML	
Ξ.	Autres	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IU	ММ	4 089	""	38 001	МО	
RELLE		Matériel de transport	IV	MP		MQ		MR	
RPORELLE	immobilisa-			1 1		мт	2 565	мυ	
CORPORELLE		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	Ms					
CORPORELLE	immobilisa- tions		IX IX	∃ <sup>MS</sup> MV		MW		MX	
CORPORELLE	immobilisa- tions corporelles	informatique, mobilier Emballages récupérables				MW NA		NB	···
CORPORELLE	immobilisa- tions corporelles	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers ns corporelles en cours	ıx	⊒ <sub>м∨</sub>					
CORPORELLE	immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et ac	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers ns corporelles en cours comptes TOTAL I	IX MY	MV MZ	41 874	NA	61 939	NB	
CORPORELLE	immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et ac	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers as corporelles en cours comptes	IX MY NC	MV MZ ND	41 874	NA NE	61 939	NB NF	
CORPORELLE	immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et ac	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers ns corporelles en cours comptes  TOTAL I raluées par mise en	IX MY NC IY	MV MZ ND NG	41 874	NA NE NH	61 939	NB NF NI	
CORPORELLES	immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et ac  Participations évéquivalence	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers ns corporelles en cours comptes  TOTAL I raluées par mise en	IX MY NC IY	MV MZ ND NG	41 874	NA NE NH M7	61 939	NB NF NI OW	
CORPORELLE	immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et ac  Participations évéquivalence Autres participations in	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers ns corporelles en cours comptes  TOTAL I raluées par mise en	IX MY NC IY IZ	MV MZ ND NG OU OX	41 874	NA NE NH M7 0Y 2C		NB NF NI OW OZ	
CORPORELLE	immobilisations corporelles  Immobilisation Avances et ac  Participations évéquivalence Autres participations in	informatique, mobilier Emballages récupérables et divers ns corporelles en cours comptes  TOTAL I raluées par mise en pations nmobilisés	IX MY NC IY IZ I0 I1	MV MZ ND NG OU OX 2B	41 874	NA NE NH M7 OY	114	NB NF NI OW OZ 2D	

	)és	ign	ation de l	'entreprise SA	RL E	STHETIQU	JE DU	J HAUT BC	URGE	OIS	·						Néa	ınt	
7	AE	DRI	ΕA	SITU		ONS ET MO						AMORTISSE E L'ACTIF)	MEN	TS					
Til.	ММ	IOE	BILISATIO	ONS AMORTISSA	ABLE			ant des amorti u début de l'ex		s Aug		ns : dotations kercice		inutions : amorti rents aux éléme de l'actif et repr	nts sortis	Monta	Montant des amortisseme à la fin de l'exercice		
Ę.	1 .		is d'établiss eloppemer	sement et de nt		TOTAL I	CY			EL			EM			EN			
INCORP	/	Aut	tres immo	b. incorporelles		TOTAL II	PE		1 504	4 PF			PG			PH		1 504	
		Ter	rains				PI			PJ			PK			PL			
	tions	L	Sur sol p	ropre			РМ			PN.			РО			PQ			
	Constructions	ļ	Sur sol d				PR.			PS			PT			PU			
LES	_		ame	ations générales, age énagements des con	struc	tions	PV		29 80 <sup>-</sup>	1 PW			PX	1	7 114	PY		12 687	
CORPORELL	ind	dus	triels	nniques, matériel et on services agences services agences et			PZ.		28 26	QA		617	QB	2	0 669			8 214	
E	Autres immobilisations			nents divers	ment		QD		4 622	QE.		3 249	QF		3 406	QG		4 465	
8	mobili	ō,		de transport			QH			QI			QJ			QK			
	es im	Š	Matériel de	bureau et informati	aue.	mobilier	QL		1 329	-		546	QN				<del>                                     </del>	1 876	
	Aut		Emballag	es récupérables et		QP			QR			QS			QT				
<u></u>				,		TOTAL III	QU		64 020	QV		4 413	low.	4	1 190	\tiny	<u> </u>	27 24	
				TOTAL GENERA	AL (I	+    +     )	ON		65 524	4 0P		4 413	0Q	4	1 190	0R		28 747	
	CAE	DR	ΕB	VENTILATIO	ON E	DES MOUVI	EMEN	NTS AFFEC	CTANT	LA PR	ovisio	ON POUR A	MORT	FISSEMENT	S DEF	ROGAT	OIRE		
T	lm	mc	bilisation	s amortissables				OTATION	S				ı	REPRISES			Mo	ouvements	
1					Dif	férenciel de	Мо	de dégress	if Am	ort. fisc	al I	ifférenciel de	Mod	de dégressif		ort. fisca	aı <sub>la</sub>	des amort. la fin de	
L					du	rée et			exc	eptionr		ırée et			exce	eptionne	el I	exercice	
			ablissemer	nts TOTAL I	_М9		N1		N2		N3	3	N4		N5		N6		
			mmob: relles	TOTAL II	N7		N8		P6		P7	' <u> </u>	P8		P9		Q1		
	err	rair	ns		Q2		Q3		Q4		Q5	<u> </u>	Q6	van e	Q7		Q8		
tions	Ŀ	Su	r sol prop	re	Q9		R1		R2		R3	3	R4		R5		R6		
Constructions			r sol d'au		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
ठै			t. gales, ag estructions	encts et am. des	S5		S6		S7		S8	3	S9		T1		T2		
				es, mat. et outillage	_T3		T4		T5		Те	;	_ T7		T8		T9		
corp;			. gales, ag . des const		U1		U2		UЗ		U4	·	U5		U6		U7		
Autres immob.corp.			tériel de t		U8		U9		_\V1 _		V2	2	V3		V4		V5		
tres in	Li	info	tériel de bu rmatique.	mobilier	V6		_V7		_\v8_		V9		_W1		W2		w <sub>3</sub>		
Ā			ballages re livers	ecupérables	_W4		_W5		_we_		w	<b>/</b>	_W8		w9		X1		
L				TOTAL III	X2		Х3		X4	5335231	X5	5	X6	l same	X7		Х8		
			acquisition ations	de titres de TOTAL IV	NL			•		- 41	- NN	1			an). Lab		NO		
	Tota	al g	général (I	+    +     +	NP		NC		NR		NS	3	NT		NU		NV		
	Total général non ventilé NW (NP + NQ + NR)								général S + NT			,		Total généra (NW - NY		ntilé	NZ		
$\perp$	CADRE C																		
	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS					s   "		nt net au dé e l'exercice	but	Aι	igment	ations [		ons de l'exer imortisseme		1	lontant i fin de	net à	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler									;		Z9		Z8					
F	-rai	is c	d'émissior	n d'emprunt à étal	er								Z9			Z8			

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS Néant												
	ature des provis	ions		Montant au début de l'exercice 1	AU	GMENTATIONS : Dotations de 2		DIMINUTIONS : Reprises de 3	Mo	ontant à la fin de l'exercice 4		
	Provisions pour rec miniers et pétrolier	constitution des gisements s	зт		TA		ТВ		тс			
ées	Provisions pour	investissement (art. 237 bis A-	3∪		TD		TE		TF			
Provisions réglementées	Provisions pour	hausse des prix (1)	зν		TG		тн		ті			
égler.	Amortissements	dérogatoires	зх		ТМ		TN		то	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
us re	Dont majoration	s exceptionnelles de 30%	DЗ		D4		D5		D6			
visio	Provisions pour pro (art. 39 auinauies l		IJ		ΙK		IL		IM			
P.		s réglemantées (1)	зү		TP		ΤQ		TR			
		TOTAL I	зz		TS		тт		ΤU			
	Provisions pour	litiges	4A		4B		4C		4D			
	Provisions pour	garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
charges	Provisions pour	pertes sur marchés à terme	4J	,	4K		4L		4M			
cha	Provisions pour	amendes et pénalités	4N		4P		4R		48			
es o	rovisions pour	pertes de change	4T		4U		4٧		4W			
Provisions pour risques	Prov. pour pens	ions et obligations similair	4X		4Y		4Z		5A			
onr.	Provisions pour	impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
d su	Provisions pour	renouvellement des immob.	5F		5H		5J		5K			
visio		entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER			
P.	Provisions pour of fiscales sur cond	harges sociales et és à paver	5R		5S		5T		5U			
	Autres provision	s pour risques et charges (	5V		5W		5X		5Y			
		TOTAL II	5Z		ΤV		TW		тх			
		- incorporelles	6A		6B		6C		6D			
Ē	sur	- corporelles	6E		6F		6G		6H			
dépréciation	immobilisation	- titres mis en équivalence	02		03		04		05			
dép	IIIIIIIOOIIISation	- titres de participation	9U		9V		9W		9X			
ā		L- autres immob. financières (1	06	604	07		08		09	604		
nod suc	Sur stocks et en	cours	6N		6P		6R		68			
	ur comptes clie	ents	6T		6U		6V		6W			
Pro	Autres provision	s pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A			
		TOTAL I	7B	604	TY		TZ		UA	604		
		TOTAL GENERAL (I + II + I	7C	604	UB		UC		UD	604		
		Dont dotations	- d	exploitation	UΕ		UF					
		et reprises <		nancières	UG		UH					
			- e	xceptionnelles	UJ		UK					
Ι.	Titres mis en équiva	lence : montant de la dépréciation à	la clô	iture de l'exercice calcu	lé selo	n les rèales prévues à	l'artic!	a 30-1-5 du C G I	10			

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

/51005010 10 1000 1111

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

### PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

### **EXTENSION 5**

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES												
Libellé	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice								
Provisions / dépôts versés	604			604								

2030

N° 2057

8

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

si	gnation c	le l'ent	reprise : SARL E	STHET	TIQUE	DU HAUT B	OUR	GEO	s					Néant	
	RE A	E	ETAT DES CREANC	DES				Mo	ntant	brut		A 1 an au plus		A plus d'ur	n an
TIF ISE	Créanc	es ratt	achées à des partici	ipations			UL			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	υм		UN		
.AC )BIL	Prêts (1	) (2)					UP				UR		us		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Autres i	mmob	ilisations financières	S			UT			604	υν		υw		604
_	Clients	doute	ıx ou litigieux				VA				<u> </u>				
	Autres	créanc	es clients			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	UΧ			1 504		1 504			
<b>-</b>	Créance r prêtés ou		tative de titres ( *	UO		)	Z1								<u></u>
LAN	Personi	nel et d	comptes rattachés				UY								
ಬ್ಲ	Sécurite	é socia	ale et autres organis	mes so	ciaux		υz							*	
S			Impôts sur les bér	néfices			νм			1 703		1 703			
CTI	Etat et a collectiv		Taxe sur la valeur	ajoutée	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	VВ			3 522		3 522			·-
DE L'ACTIF CIRCULANT	publiqu		Autres impôts, tax	es et v	ersem	ents assimilé	VN					-			
DE OF			Divers				VP			934		934			
	Groupe	et ass	sociés (2)				vc		•	····.					
			ers (dont créances re	elatives	à des	3	VR			1 000		1 000			<del>-</del>
Chai	opérations de pension de titres) arges constatées d'avance						vs			735		735			
	•				7	OTAUX	VT			10 002	VU	9 398	vv		604
តិ	Montar	nt F	Prêts accordés en co	ours d'e	xercio	e	VD					0 000			
RENVOIS (1)	des	_	Remboursements ob	tenus e	n cou	rs d'exe	VE								
[ [2)	Prêts e	t avan	ces consentis aux a	ssociés	(pers	. physiques)	VF								
CADI	RE B	ETA	T DES DETTES			Montant b	rut		,	A 1 an au pl	us	A + d'1 an et 5 ans a	au +	A plus de	5 ans
Emp	runts obl	igatair	es convertibles (1)		7Y					·· <u>*</u>	*****			4_	
Autre	es empru	nts ob	ligataires (1)		7Z						•		1		
	unts et dett iprès des	es	à 1 an maximum à	à l'ori	VG										
établis	ssements rédit (1)	de	à plus d'1 an à l'or	rigine	VH	· ·	36 2	244			5 773	23 79	5		6 676
Emp	runts et d	dettes	financières divers (		8A										
Eour	nisseurs	et con	nptes rattachés		8B		16 2	79		16	5 279				
S	onnel et	compt	es rattachés		8C		23	68		2	2 368				
Sécu	ırité socia	ale et a	autres organismes s	ociau	8D		1	83			183			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Ft.	at et	Impôt	s sur les bénéfices		8E										
aı	utres	Taxe	sur la valeur ajoutée	•	vw		1 6	37			1 637				
	ctivités liques	Oblig	ations cautionnées		VX										
		Autre	s impôts, taxes et as	ssimilé	VQ										
Dette	es sur im	mobilis	sations et comptes r	attach	8J										
	Groupe et associés (2)				VI			40			40				
opéra	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K											
	Data and the state of the state			Z2											
Produits constatés d'avance 8L				-	5 3	35		5	335						
TOTAUX VY						62 0	90	٧Z	31	619	23 79	5		6 676	
SION (1)	Emprun	ts sou	scrits en cours d'exe	ercice	٧J		40 0	00	(2)			ers emprunts et dette	s <sub>VL</sub>		
RENVOIS (1)	(1) Emprunts remboursés en cours d'exerc			exerc	νĸ		3 7	84	. ,			uprès des associés nes physiques			

rovision pour dépréciation antérieurement constitué

9	DETE	RMINATION	I DU RESU	JLTAT	<b>FISCAL</b>

Désig	Désignation de l'entreprise : SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS Néant															Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. REI	NTEGR	ATION								BENEF	ICE C	OMP	ΓABL	E DE I	EXERC	CICE	WA	25
_ <u>ख</u>	Rém	unération	de l'	exploitant ou	ı des a	associés											WВ	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal		u travail orises à l'IF	< <del>de s</del>	on conjoint					moins	oart déduct	ible				à réint	égrer :	wc	
mise	Avant	ages perso	nnels no		WD				Amortis	sements	excéde			WE			1	
n ad i rés		ctibles (sau er ligne ci-		sements						·4 du C.G sements								
s no	Autres	charges e	t dépense		WF			T	Taxe su	r les véhi	cules c	es		wg			XE	
arge		uaires (art. n des loye						+		(entrepri			de	+			1	
géd Ger	le cadr	e d'un créc ée d'option	lit bail imr	mobilier et	RA					gration (a				RB		,		
		sions et cha ctibles (cf. t			WI					s à payer oitres noi				xx			xw	
		des et pén		<del></del>	WJ				Charge	s financiè	res (ar	t.212	bis)	XZ				
	Réint	égrations p	révues à	l'article 15	5 du (	CGI											XY	
	Impôt	sur les so	ciétés (cf.	page 9 de	la no	otice 20	32)										17	-615
Quote-p	art Bén	éfices réalisés	par une soc	<sup>ciété</sup> WL						ats bénéficia le 209 B du		L7					K7	
on	Moir	oersonnes ou u ns-values		posács au ta	uv do	15 % 0	. do 10	a % /				COUR	ieoe à	l'impôt	cur la ray	(anu)	18	
positi rs et fféren	nettes à long terme  - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %														ZN			
s d'im iculie ons di	2 * 5														WN			
gime part positic	Fraci			es antérie:		5662	4							- f			wo	<b></b>
<u> </u>			1		201/1	A /				ies soumi	ses au	regii	ne de	s lusic	115		-	<del> </del>
	Ecart	s de valeur	s liquidat			n (entre entaires (					I70000	d'antrar	riona	CWI			XR	
		diverses à uillet séparé	DONT	39-1-3	° et 212	2 du CGI)			SU		Zones d (activité Quote-	exoné	rée)				wa	
				précéde	errange emmen	r des PMI t déduit (a	rt. 209	c) [S	SX		des PV	à taux	zéro	M8			1	
		les charges a															Y1	
Résul	tat fiscal a	afférent à l'ac	ctivité relev	ant du régim	e opti	onnel de	taxatı	ion a	u tonnag	e							Y3	
<u> </u>		0110								DEDTE	0.001	4DTA	DI E C	<u> </u>	TOTA		WR	
	DUCT	ONS ans les per	too cubio	o par upo a	ociót	ó do po	rcon	200	ou un G		S CON	/IPTA	BLES	DE L	EXERC	CE	ws wt	
	•	charges à p									lane loc	rácul	tate o	omntal	olos do l'	000	wu Wu	+
FIOVI	SIONS EL	charges a p		ées au taux													  wv	
_ su		Γ		ées au taux			2,0 /0	, pu	11 163 61	шерпзез	Sourin	303 a		ot sui	ie reven	<u>u,                                      </u>	WH	
sitio		values		ées au taux													WP	
sodit se se		tes à < terme		es sur les			s nett	es à	long te	rme anté	rieures						ww	<u> </u>
d'in et i féré		Ĺ		es sur les					-								ХВ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Autre	s plus-valu	es impos	ées au tau	x de	19 %											16	
7égi rticu	<b></b>	ion des plu					l'exe	rcic	e dont l'	impositio	n est di	ifférée	<del></del>				wz	
L ed	Régim	e des sociétés	mères et de	s filiales / q	uote-pa	art des fra	is et ch	arge	à déduire	_						)	XA	
		t net des action		<u>-</u>		nets de p											┫	ļ
_		ction autor			estiss	ements	réali	isés	dans le	s collectiv	vités d'	Outre	-mer				ZY	
Mesures d'indication	<u> </u>	ration d'am		ent		<u> </u>		1			Jeunes	entron					XD	
lesu ndica	nt sur se et ions	Entrep. nouv. (Reprise .)	1/9			Entrep. ne 44 sexies	ŝ	L2			innovan	tes	L5			[	XF	
≥ ;	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Pôle de compét hors CICE (art. 44 undecies	itivité L6			Sté inves immob. co		КЗ			Zone res Défense		PA					
	Abat le b exc	Zone franche ur - TE (art. 44 oct	rbaine			Bassin d'a à redynar		1F			Zone fra		2F					
		44 octies A)			[	Zone de i	revitalis	sation	rurale (ar	t.44 quindec	ies)		PC					
Ecar	ts de va	leurs liquid	atives su	OPCVM (	entre		à l'IS)			Créance	dágagá	2 201	1 = 1			- 1.	xs	
	ctions div uillet sép	erses à déta aré	exce	t déduction eptionneles p stissement	oour	X9				le report déficit			ZI				XG	1 088
Dédu	ction des	produits affe			oles au	régime	de tax	ation	au tonn	age			ш				Y2	
		AT FISCAL								-					TOT	AL II	XH	1 088
							ı	- b	énéfice	(I moins	ii)		ΧI				1	
		al avant im					4	_ d	éficit (II	moins I)						er e	χJ	1 677
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)													_		* (	100		

RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne X XN XO 1 677

Désignation de l'entreprise : SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS

N° 2058-A

### **DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

### **EXTENSION 2**

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
DEDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	Montant
Crédit impôt compétitivité emploi	1 088

N° 2058-B

10

# DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS			Néant						
I. SUIVI DES DEFICITS									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		34 185						
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		-						
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6		34 185					
Déficits de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ		1 677					
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	-	35 862					
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESP	ONDANTE								
Montant déductible, correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis A1 1er du CGI, dotations de l'exercice									
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPO	ОТ	_							
(à détailler sur feuillet séparé) Dotation	ons de l'exercice	Rep	rises sur l'e	ercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du		zw	.,						
Provisions pour risques et charges									
8X		8Y							
82		9A							
9B		9C							
Provisions pour dépréciation									
9D	9E								
9F		9G							
9Н		9J							
Charges à payer									
9K		9L	<b>.</b>						
9М		9N							
9P		9R							
98		9T	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YO							
à reporter au tableau 2058-A:	Ψ		Ψ						
	ligne WI		ligne W						
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exerc	cice précédent								
CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS  (art. 237 septies du CGI)									
Montant de la réintégration ou de la déduction  Montant au début de l'exercice Imp	putations		ontant net à n de l'exerci						
L1 L1									
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)									

N° 2058-C

11

### TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS Néa										
	TAB	LEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE	L'EXI	ERCICE PRECI	EDEI	NT (Entreprises soumis	ses à l'impôt sur les s	ociété	s) (1)	
	Repe anté étab	ort à nouveau figurant au bilan de l'exercice rieur à celui pour lequel la déclaration est lia	à celui pour lequel la déclaration est 00 -10 619 Affectations aux - Réserve légale		- Réserve légale	ZB				
	Rési	- Autres réserves sultat de l'exercice précédent celui pou lequel DD -5 112 Dividendes						ZD ZE		
ORIGINES		Prélèvements sur les réserves	0E		AFFECTATIONS	Autres répartitions Report à nouveau		ZF ZG		-15 731
		TOTAL I	0F	-15 731	A	(N.B. Le total I doit nécessair	rement être égal au totai II) TOTAL II	ZH		-15 731
	<u> </u>	RENSEIGNEMENTS DIVERS							Exercic	
ST	$\neg$		z le pri	x de revient des bi	ens p	oris en crédit-bail J7	)	YQ	Exercic	Je IV .
EME		- Engagements de crédit-bail immobilier	·		•			YR		
ENGAGEMENTS		- Effets portés à l'escompte et non échus					·············	Ys		
	<sub>o</sub>	- Sous-traitance								
	ARGE	- Locations, charges locatives dont montant des loye	ers des	biens pris en location	n pour	une durée > 6 mois J8	7 560 )	xQ		9 449
*DETAIL DES POSTES	ES CH	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU							
	TERN	- Rémunérations d'intermédiaires et honora	aires (	(hors rétrocession	ons)			ss		3 333
S P(	S AC	- Rétrocessions d'honoraires, commissions		1		20				
LDE	OT RE	- Autres comptes ( dont cotisations versé	()	ST		37 050				
IA	<	Total du poste correspond	ZJ		49 854					
	ш	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE						]vw[		1 087
	IMPOTS	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	9Z [		2 601					
	≧	Total du compte correspor	ndant	à la ligne FX du	tabl	eau n° 2052		YX		3 688
∀.∀.		- Montant de la T.V.A. collectée						YY [		19 148
Ĺ		<ul> <li>Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au services ne constituant pas des immobilisations</li> </ul>	u cour	s de l'exercice au t	itre d	es biens et		YZ		12 160
		<ul> <li>Montant brut des salaires (cf. dernière déclaratio DADS 1 ou modèle 2460 de 2009)</li> </ul>	n annı	uelle souscrite au t	itre d	es salaires		ов		15 550
		<ul> <li>Montant de la plus-value constatée en franchise régime simplifié d'imposition</li> </ul>	d'impé	ôt lors de la premiè	ere op	tion pour le		os 🗆		
		- Taux d'intérêt le plus élévé servi aux associés à disposition de la société	raison	des sommes mise	es à la	a	-W (	ZK		%
DIVERS		- numéro de centre de gestion agréé XP				Filiales et participation art. 38II de l'ann. au Co		prévu p	oar ZF	
		- Aides perçues ayant donné droit à la rédu donatrice	ction	d'impôt prévue	au 4	de l'article 238 bis du	CGI pour l'entreprise	RG		
		- Montant de l'investissement qui a donné le cadre de l'article 217 octies du CGI Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	ieu à	amortissement	exce	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	se investisseur dans	RH		
l	ļ		786.4.6W.	Plus-value	s à 15	% JK	Plus-values à 0 %	6 JL		
	≝			Plus-value	s à 19		Imputations	JC	·	· · ·
REGIME DE	쥝ㅣ	Groupe : résultat d'ensemble JD	, As	Plus-value:	s à 15	<del></del>	Plus-values à 0 %	-		···-
E'	<u> </u>		er Ali	G. Sert Children		INICIDET	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe :Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH N° SIRET de la société mère JJ									

# 12 DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Ésignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS Néan										nt 🗍	
	A - [	DETERMINATION DE LA VALEUF	R RESIDUELLE				1	·		L	<b></b>
		date d'acquisition des éléments cédés		Valeur n	ette réév	aluée	Amortissements prati	qués Autres a	mortissement	Vale	eur résiduelle
		1	[2]	l _	3		en franchise d'imp	ôt	5	Vale	6
	1	REFECTION PLA 15/04/2004	1 600	<u> </u>		+	1 60	<u></u>			
	2	RENOVATION S 03/07/2004		ļ						<del>                                     </del>	<u></u>
	3	CREATION SEP 10/10/1994	3 125				3 1:	95		├─	
	4	TRAVAUX ELEC 29/01/1997	1 067				1 00		<u></u>	├	
- Immobilisations	5	AEN ELECTRICI 16/01/2003	1 087							├	<u>.</u>
isati	6	***************************************					1 08			<del>                                     </del>	
lido								00			
шш	7 8	TA CONCEPT EL 19/03/2003	382			$\dashv$		32		├─	
-		FROMENT DECO 24/10/2003	1 254			+	1 2		···		<del></del> .
	9	TA CONCEPT EL 27/06/2003	300	<u> </u>		$\dashv$		00		<u> </u>	
	10	TA CONCEPT EL 31/07/2003	1 558				1 5	58			
	'	AEN ELECTRICI 31/10/2003	3 000			_	3 00	00		<u> </u>	
	12	FROMENT DECO 07/11/2003	2 449				2 4		·	<u> </u>	
В	3 - P	LUS-VALUES, MOINS-VALUE			Qualif	ication	n fiscale des plus			s	
		Prix de vente	Montant global de la value ou de la moins		Court terme			Long term	e		Plus-values taxables à
		[7]	7 8		9			10			<u>19 %</u>
			<u> </u>		ٿا		19 %	15% ou 1	2,8% 0 %		11
	1				<u> </u>						
Suc	2						***	ļ			
	3										
	4										
- Immobilisations	5										
siliq	6										
nmo	7		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
l - I	8										
	9										
	70										
	11										
	12										
	13	Fraction résiduelle de la provis	ion spéciale de réévalı	uation							
	14	afférente aux éléments cédés Amortissements irrégulièremer	nt différés se rapportar	it aux						<b> </b>	
		élémentrs cédés  Amortissements afférents aux	éléments cédés mais	exclus	<u>                                     </u>		3.5		16		
II - Autres éléments	15	des charges déductibles par ur Amortissements non pratiqués en c		nt à la				Fa C		L	
ém	16	déduction fiscale pour investisseme						++		-	
s él	17	1968 et 1975, effectivement utilisée Résultats nets de concession ou de sous	-concession de licences d'exp	loitation de			J		<del>-</del> 1	L	
utre	'	brevets faisant partie de l'actif immobilisé depuis moins de deux ans							Ä		
l - A	18	Provisions pour dépréciation des tit moins-values à long terme devenue							İ		
_	19	Dotations de l'exercice aux comptes	de provisions pour dépré	ciation							
		des titres relevant du régime des plu		tenne		1					
	20	Divers (détail à donner sur une									
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)9					-683					
		CADRE B : plus ou moins-valu	e nette à long terme (t	otal				(B)			
		algébrique des lignes 1 à 20 de			(A)		(Ve	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus values		OADRE O : autres plus values	taxables a 19 % [11]								j

### **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

### **EXTENSION 1**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amts pratiqués en franchise d'impôt	Autres amts	Valeur résiduelle	Prix de vente
	Mt global de la	Court terme		Long terme		Plus-value
	PV ou MV		19 %	15% ou 12,8%	0 %	taxable à 19 %
BEAUTY SKI MIC	9 055		9 055		<u>                                     </u>	
30/12/1993						
DIVAN DIVAN FAST MANU	612		612			
14/09/1998					]	
ESTH CONCE LAMP LOUPE PROF	235		235			
09/04/2009				` <del>-</del>	[ ]	
EST SAUNA ERGOLINE CLASSIC	8 476		8 476			
27/03/2010				· <del>·</del>		
BEAUTY TEC TABL MANUCUR ASP	460		460			
03/06/2010						
SUN INSTIT KIT SUN INSTITUT	1 829	72 ** *********************************	1 829			
22/09/2011					]	
ENSEIGNE DOUBLE	1 118		1 118			
19/05/1998						
AMENAGEMEN PLACARDS	390		390			
07/07/2000						
HAUSERMANN POS LAVAB ROB CE	1 319		981		337	
21/07/2010	-337	-337	<u> </u>		]	
AEN DIV ELECT SALON	1 260		914		346	
30/09/2010	-346	-346				

/54005040 40 4000 11/4

N° 2059-B

13

# AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation	de l'entreprise : SARL ESTHE	TIQUE DU H	AUT BOURGEOIS			Néant
	A ELEMENTS AS (à l'exclusion des plus-values d	SUJETTIS AU	REGIME FISCAL DES	S PLUS-VALUES A Cen charge par les socié	OURT TERME	cadre B)
	Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant	Montant compris dans le résultat de	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie		prod various realises	réintégré	l'exercice	reintegrei
Plus-values réalisées au	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
cours de l'exercice	sur 10 ans sur une durée différente (art.39					
	quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI	TOTAL 1				
	Imposition vánortio	TOTAL 1				
	Imposition répartie		Mt net des PV réalisées à l'origine	Mt antérieurement réintégré	MT rapporté au résultat de l'exercice	MT restant à réintéarer
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 1				
values lisées	Sur 10 ans ou sur une	N - 2				
au cours des	durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1	N - 3				
values au cours des exercices antérieurs  Values Sur 10 ans durée différe quaterdecies quater d (à préciser) a	quater du CGI)	N - 4 N - 5			11.	
antonouis	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
		TOTAL 2				
Plus-valu	B PLUS-VALUES REINTEGRI que ne comprend pas les plus-va ues de fusion, d'apport partiel ou es morales soumises à l'impôt s	de scissio		Plus-values d'appor	AIRES DES APPORT s des opérations de fus t à une société d'une a rcée à titre individuel (1	activité
	ne des plus-values et date s fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant Montant rapporté antérieurement au résultat de réintégré l'exercice		Montant restant à réintéarer
	***					
		<del> </del>				
				,		
						***
		···-				
		TOTAL				
_		. 9	<u></u>			

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entrep	Désignation de l'entreprise : SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS											
	Rappel de la p	lus ou moins-value d	le l'exercice relevant	du taux de 15% ou 1	2,8% (1)							
<ul><li>(1) Entreprises soumises</li><li>(2) Entreprises soumises</li></ul>	à l'IS Gains nets reti	rés de la cession de	titre de sociétés à pr	répondérance immob sexies-0 bis CGI) (1)	ilières							
		rés de la cession de .8 M € (art. 219 l a se		e prix de revient est								
	I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU											
Origine	Solde des moins	de des moins-values à 12,8 %										
1 2			3	mposables à 12,8 %		4						
Moins-values nettes N												
N - 1 Moins-values												
nettes à long N - 2												
terme subies au cours des N - 3												
dix exercices N - 4 antérieurs												
(montants N - 5 restant à												
déduire à la N - 6												
clôture du N - 7 dernier												
exercice) N - 8												
N - 9												
N - 10												
II - SUIVI [	DES MOINS-VALUES	S A LONG TERME D	ES ENTREPRISES	SOUMISES A L'IMPO	OT SUR LES SOCI	ETES						
		Moins-values		Imputations sur les PVLT		6.11						
Origine	A 19%, 16,5% (1) ou à 15%		A 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (art. 219 l	A 15 % ou à 16,5 % (1)	Imputation sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col 7=2+3+4-5-6						
1	2	a sexies-0 du CGI)	a sexies-0 bis du	5	6	7						
Moins-values nettes N												
N - 1												
N - 2												
Moins-values nettes à long N - 3												
terme subies au N - 4												
exercices N - 5 antérieurs					,							
(montants N - 6					.,							
restant à N - 7 déduire à la												
clôture du N - 8 dernier												
N - 9												
N - 10												

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

### RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise :	Désignation de l'entreprise : SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS Néant									
I SITUATION DU C	COMPTE AFFE	CTE	A L'ENF	REGISTRE	MENT DE LA RES	SERVE SPECIALE PO	OUR L'E	XERCICE N	<u> </u>	
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terr								me		
			taxées	à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxée	s à 19 %	taxées	à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)										
Réserves figurant au bilan des absorbées au cours de l'exerc		2								
TOTAL (lignes 1 e	et 2)	3								
Prélèvements - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés								· - 400		
	as lieu à complé- ur les sociétés	5								
TOTAL (lignes 4 e	et 5)	6								*
Montant de la réserve ciale à la clôture de	(ligne 3 - ligne 6)	7								
RESERVE SPECI	IALE DES PRO	VIS	IONS PC	OUR FLUCT	TUATION DES CO	DURS (5°, 6°, 7° aliné	as de l'ar	t. 39-1 <b>-</b> 5° d	u CG	
	serve figurant a				montants préleve	és sur la réserve		montant	de la rése	ve à la
l'ouverture de l'exercice so	ociétés absorbé de l'ann		u cours		nant lieu à	ne donnant pas lie		clôtur	e de l'exer	cice
1 2			complément d			complément d'impôt		5		
					-					
				<u></u>						

N°2059-E

16

# CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE : DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS		Néant
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la société tête de groupe :		
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois	12	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	ОК	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Réfacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges formation	ОТ	
TOTAL 1	οх	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée	<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	ΧТ	
TOTAL 2	ОМ	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	-
Variation négative des stocks	οQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6	os	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	ΟZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	ου	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si affectées à une activité normale et courante	ОΥ	
TOTAL 3	OJ	
IV - Valeur ajoutée produite	•	
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	-
V - Contribution sur la Vaeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires 1330-CVAE pour les multi-établissements)	SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
SI vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330 cadre ci-dessous. Vous serz dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.	O-CVA	AE) alors compléter le
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE GX Effectifs au sens de la CVAE	ΕY	
Période de référence GY GZ		
Date de cessation		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel	ΥP	1.00
dont apprentis	YF	1.00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

# 17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société

Néant

ERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 32441805200019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS

ADRESSE (voie)

13 RUE DU HAUT BOURGEOIS

CODE POSTAL 54000

VILLE NANCY

Nombre total d'associé	s ou actionnaires personnes morales de	e l'entreprise P1	mbre total de parts ou d'actions correspondantes P3
Nombre total d'associé	s ou actionnaires personnes physiques	de l'entreprise P2 2	mbre total de parts ou d'actions correspondantes P4 600
I - CAPITAL DÉTEN	NU PAR LES PERSONNES MOR	ALES:	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si sociét	é établie en France)	% de déte	ntion Nb de parts ou actions
Adresse: N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si sociét	é établie en France)	% de déte	ntion Nb de parts ou actions
Adresse: N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si sociéte	é établie en France)	% de déte	ntion Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si sociéte	é établie en France)	% de déte	ntion Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays
II - CAPITAL DÉTEI	NU PAR LES PERSONNES PHYS	SIQUES :	
Titre Mme	Nom patronymique VIVIE	iR .	Prénom(s) Virginie
Nom ma	arital CHARBONNET	% de détention	90.83 Nb de parts ou actions 545
Naissance: Date	01/11/1960 N° Département	57 Commune MET	Z Pays FRANCE
Adresse: N°	27 Voie Rue	e Clemenceau	
Code Postal	54600 Commune VILLE	ERS LES NANCY	Pays FRANCE
nire	Nom patronymique		Prénom(s)
Nom ma	arital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune		Pays

/E400E040 40 4000 1111

### RELEVE DE FRAIS GENERAUX

Désignation de l'entreprise SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS

ANNEE

ou exercice

Adresse

54000 NANCY

54000

NANCY

du 01/01/2017 au 31/12/2017

	A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES									
	NOM, PRENC	OM ET EMPLOI	OCCUPE				ADRE	SSE COMPLET		
1										
2								·		
3										
4							<del></del>			
5										
6										
7										
8										
9										
10										
RE	MUNERATIONS	DIRECTES OU		(dans l'ordre du tab			Frais de voyages et de	AFFER	ET CHARGES RENTES	TOTAL DES COLONNE
rér	ontant des nunérations toute nature	s indemnités et avantages en remboursement		COL	AL DES ONNES à 4	déplacements		aux immeubles non affectés à l'exploitation	S5à8	
	1	2	3	4		5	6	7	8	9
1										
2										
3										
4										
5										
6	<u> </u>					-				_
7 8								<del></del>		
9										
10						<del>, .</del>				
**										
	** TOTAUX									
	B - AUTRES F									10
,	Cadeaux de tout oas 30 € par bér	e nature, à l'exce éficiaire (toutes	eption des objets taxes comprises	conçus spéciale )	ement	pour la pu	blicité, et dont la	valeur unitaire n	e dépasse	
F	rais de réceptio charge lui incom	n, y compris les be normalement	frais de restaura	nt et de spectac	les, qu	i se rattac	hent à la gestion	de l'entreprise e	t dont la	
_	Total									
<u> </u>	C - ELEMENT	S DE REFEREN	ICE :							
			dépenses					Béne	éfices imposables	5
	- de l'exercice	(total o	col. 9 + total col.	10			- de l'exercic	9		
	- de l'exercice p	récédent					- de l'exercic	e précédent	1	
	Nom et qualité	du signataire				Α			le	
						Sig	nature			

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

### CA17PROREC

	Produits à recevoir	Montant
E PLAF 3% VA		934
REGION AIDE APP 2017		1 000

### DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
INT.COURUS EM.16420000/0001	29
EDF CS°121117-311217	423
LOYER LOYER 01/2018	617
LOYER PROV CH 01/2018	218
BNP AU 31/12/17 SIEG	48
ADHEO 109 PAIES 311217	175
SAL.APPREN PROV CP 2017	434
SAL.APPREN PROV CP 2017	8

### DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

enarges constatées d'avance	Date	Montants		
	Période	Exploitation	Financier	Exceptionnel
BNP TPE TPE 01/01-28/02	01/12/2017 - 28/02/2018	29	29	
ASS100%PRO 010118-280218	01/03/2017 - 28/02/2018	165		
INDIGO PARK0101-280218	01/03/2017 - 28/02/2018	95		
IKOSOFT 010118-300918	01/10/2017 - 30/09/2018	286		
SACEM/SPRE RED010118-300918	01/10/2017 - 30/09/2018	124		
FILM PROT LAV 01/01-31/01	01/11/2017 - 31/01/2018	33		

# DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance, libellé	Date période	Montants		•		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel		
ABONNEM ABO PAY/AVANCE	01/01/2018 - 31/01/2018	3 757				
MONETIQUE PAY/AVANCE	01/01/2018 - 31/01/2018	1 578				

SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS 13 RUE DU HAUT BOURGEOIS 54000 NANCY

> ANNEXE LEGALE COMPTES AU 31/12/2017

54395042 - C+ - 26/04/2018 (8:50:38 - CRW620 - 1 /12

Certifié conforme fleateune

# 54395042 - C+ - 26/04/2018 08:50:38 - CRW620 - 2712

### SARL ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS

Activité:

Salon d'esthétique

Adresse:

13 RUE DU HAUT BOURGEOIS

**54000 NANCY** 

Téléphone: 0383367038

E-mail: esthetique.haut.bourgeois@orange.fr

### ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Méthode de comptabilisation des actifs et passifs
- 3 Immobilisations et amortissements
- 4 Etat des créances et des dettes
- 5 Etat des charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance
- 6 Engagements financiers et autres éléments significatifs
- 7 Composition du capital

Les comptes de l'exercice font apparaître un total du bilan de 78 585.09 euros

Le résultat comptable dégagé est de 25.98 euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le (les) dirigeants de l'entreprise.

### 1 Règles et méthodes comptables



Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- \* Continuité de l'exploitation
- \* Permanence des méthodes comptables
- \* Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec:

- \* Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- \* La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- \* Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- \* Les règlements comptables:
  - \* 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
  - \* 2002-10 sur les amortissements et les dépréciations des actifs
  - \* 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les principales méthodes sont décrites sur les pages suivantes.

# 54395042 - C+ - 26/04/2018 08:50:38 - CRW620 - 4 /12

# 2 Méthode de comptabilisation des actifs et des passifs

Compta	bilisation	Non applicable	
En charge	A l'actif	Non applicable	
✓			
		<b>√</b>	
		<b>✓</b>	
		✓	
		<b>✓</b>	
		<b>✓</b>	
	(2000 to 100 to	Comptabilisation  En charge A l'actif	

Autres éléments d'actif		Comptab	Non applicable	
Autres ciements u acti		En charge	A l'actif	Non applicable
Coût des emprunts liés à immobilisé	l'acquisition d'actif			<b>✓</b>

Autres éléments du passif	Compta	Non applicable	
Autres elements du passii	Provision	Composant	Non applicable
Dépenses pour gros entretien et grandes révisions			<b>✓</b>

PME		Amortissements des immobilisations not décomposables				
		Durée réelle d'utilisation	Durée d'usage fiscal	Non applicable		
Durée d'an	nortissement retenue		✓			

### 3 Immobilisations et amortissements



Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, et après déduction des remises, rabais et escomptes de règlements obtenus) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus.

### Amortissements par catégories :

	Plan d'amortissement			Mode		
Catégorie	Durée	Unités d'oeuvre	Linéaire	Dégressif fiscal	Dérogatoire	
Immobilisations incorporelles	3 ans		✓			
Aménagement des terrains						
Constructions		180 881 180181				
Aménagement des constructions						
Installations techniques, matériel industriel	3 à 5 ans		<b>✓</b>			
Installations, aménagements divers	3 à 10 ans		<b>✓</b>			
Matériel de transport		100 00000000 00				
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans		<b>✓</b>			
Mobilier	4 ans	T ENGINEERING	<b>✓</b>			

La valeur résiduelle est prise en compte lorsqu'elle est significative et mesurable.

### **Composants**

Les immobilisations acquises à partir de 2005 sont décomposées selon les critères retenus par l'administration fiscale :

Un composant est déterminé si sa valeur est au moins égale à 500 € ou 15 % (meubles) ou 1 % (immeubles) du prix de l'immobilisation totale si la durée d'utilisation est inférieure à 80 % de la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Les immeubles ont été décomposés de la manière suivante	selon pièces justificatives	selon barême	non applicable
Terrain			<b>✓</b>
Structure (gros oeuvre)			<b>✓</b>
Toiture, étanchéité			<b>✓</b>
Second oeuvre (installations générales et techniques)			<b>✓</b>
Agencements (spécifiques à l'activité)			<b>✓</b>
Abords			<b>✓</b>

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ACT	IF IMMOBILISE	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin exercice
Immobilisations	Fond commercial		5 000		5 000
incorporelles	Autres	4 504			4 504
	Terrains				
	Constructions	29 802		17 115	12 687
Immobilisations	Installations techniques				
corporelles	Matériel et outillage industriel	28 975	380	20 670	8 685
	Installations générales	5 564	36 528	4 090	38 002
	Matériel de transport				
	Autres immobilisations corporelles	2 141	424		2 565
Immol	oilisations financières	718			718
	Totaux	71 704	42 332	41 874	72 161

AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements début exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution amortissements afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles		1 504			1 504
	Terrains Constructions Installations techniques	29 802		17 115	12 687
Immobilisations corporelles	Matériel et outillage industriel Installations générales	28 267 4 622	618 3 249	20 670 3 406	8 214 4 465
	Matériel de transport  Autres immobilisations  corporelles	1 330	547		1 876
	Totaux	65 525	4 414	41 191	28 747



### **Stocks**

	Coût unitaire moyen pondéré	Dernier entré	diminué de la marge bénéficiaire	Prix catalogue	Prix de revient	Coût de production
NA						
		<b>√</b>				
		√ ·				
NA						
NA						
	NA NA	Premier sorti moyen pondéré  NA  NA	Premier sorti moyen pondéré  NA  NA  NA	Premier sorti moyen pondéré entré marge bénéficiaire  NA  NA  NA	Premier sorti moyen pondéré entré marge bénéficiaire  NA  NA  NA	Premier sorti moyen pondéré entré marge bénéficiaire catalogue revient

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les rabais, remises et escomptes de règlements obtenus sont déduits.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Primes de remboursement

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus par fractions égales sur la durée de l'emprunt.

### Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan correspondent à :

Nature	Montant
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	NEANT
Provisions pour investissement (participation des salariés)	NEANT
Provisions sur stocks : hausse des prix	NEANT
Provisions sur stocks: fluctuation des cours	NEANT
Provisions - Autres éléments de l'actif	NEANT
Amortissement dérogatoires	NEANT
Provisions spéciales de réévaluation	NEANT
Plus-values réinvesties	NEANT
Autres provisions réglementées	NEANT

La contrepartie des provisions réglementées inscrite au compte de résultat dans les charges.

### Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes ...

### Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux / de l'avancement des travaux.

### Changements de méthodes

Les changements de méthode d'évaluation, survenus au cours de l'exercice sont les suivants:

**NEANT** 

et ont l'influence suivante sur le bilan et le compte de résultat :

**NEANT** 

### Autres éléments significatifs

Un CICE de 1088 € est comptabilisé au crédit du compte 649

8:50:38 - CRW620 - 9712	
54395042 - C+ - 26/04/2018 08:50:38 - CRW620 -	

	Montant	Echéances		
	Brut	A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres	604	604		
Créances de l'actif circulant				
Clients douteux et litigieux				
Créances clients et comptes rattachés	1 504	1 504		
Autres	7 159	7 159		
Charges constatées d'avance	735	735		
TOTAL DES CREANCES	10 003	10 003	:	
Dettes				
Emprunts, dettes auprès des établis. de crédit (1)	36 245	5 773	23 795	6 677
Emprunts et dettes financières diverses (1) et (2)				
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 280	16 280		
Dettes fiscales et sociales	4 190	4 190		
Dettes sur Immobilisations			Secretary and September 1 (2011)	AMERICA (CALIFORNIA
Autres dettes (2)	41	41		
Produits constatés d'avance	5 336	5 336		
TOTAL DES DETTES	62 091	31 619	23 795	6 677
	\			
Emprunts au cours de l'exercice	40 000			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	3 785			
(2) Dettes contractées envers les associés	41	and the second		

# 5 Etat des charges à payer, produits à recevoir et charges et produits constatés d'avance

CHARGES A PAYER	MONTANT
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Intérêts courus sur emprunts long et moyen terme	30
Emprunts et dettes financières	
Intérêts courus sur emprunts court terme	
Intérêts ouverture de crédit	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 482
(fournisseurs factures non parvenues)	1 482
Dettes fiscales et sociales	443
Personnel charges à payer	434
Organismes sociaux charges à payer	8
Etat charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	1 954

934
1 000
1 934

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
d'exploitation	735
financières	
exceptionnelles	

	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
d'exploitation		5 336
financiers		
exceptionnels		



### **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 24-9° et 24-16°)

ENGAGEMENTS	DONNES	RECUS
Crédit Bail		
Effets escomptes non échus		
Aval et cautions		
Engagements en matières de pensions et retraites		
Intérêts restant à échoir	1 585	
Autres engagements		
TOTAL	1 585	

### DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

RUBRIQUES	MONTANT GARANTI
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Engagements en matières de pensions	
TOTAL	

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Parts composant le capital social au début de l'exercice     Parts émises pendant l'exercice	600	50.00
3. Parts remboursées pendant l'exercice		
4. Parts composant le capital social en fin d'exercice	600	50.00

### S.A.R.L. ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS 13 rue du Haut Bourgeois à NANCY Capital social de 30 000 € R.C.S. NANCY 324 418 052

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le 30 juin à 9 heures,

les associés de la S.A.R.L. ESTHETIQUE DU HAUT BOURGEOIS, société à responsabilité limitée au capital social de 30 000 €, divisé en 600 parts de 50 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

### Sont présents :

- Madame Virginie CHARBONNET, titulaire de 545 parts, demeurant à VILLERS LES NANCY, 27 rue Georges Clémenceau,
- Monsieur Eric CHARBONNET, titulaire de 55 parts, demeurant à VILLERS LES NANCY,

27 rue Georges Clémenceau,

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Virginie CHARBONNET, gérante associée.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance,

- affectation du résultat de l'exercice,

- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- questions diverses.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EC P

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 25,98 €, au compte « report à nouveau ». Le compte « report à nouveau » s'élève ainsi à - 15705,66 €.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Année (AG)	Montant global distribué	Avec abattement	Sans abattement
2015	0,00 €	Néant	Néant
2016	0,00€	Néant	Néant
2017	0,00€	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par le gérant et les associés.

Virginie CHARBONNET

**Eric CHARBONNET**